

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI DE NOVEMBRE 2023, de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 novembre 2023, au moins 677 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
0. INTRODUCTION.....	3
I. CONTEXTE.....	3
I.1.POLITIQUE.....	3
I.2.DROIT DE L'HOMME.....	5
I.3. SECURITAIRE.....	5
I.4. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL.....	5
I.5.DE LA JUSTICE.....	6
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	6
II.1. DROIT A LA VIE.....	6
II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	6
II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	6
II.2.2. TORTURE.....	6
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	6
II.3.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES.....	6
II.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	6
III. DROITS CATEGORIELS.....	7
III.1.DROITS DE L'ENFANT.....	7
III.2. DROITS DE LA FEMME.....	7
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	7

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRB	: Banque de la République du Burundi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense
CNIDH	: Commission Nationale Indépendantes de Droits de l'Homme
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CPI	: Cour Pénale Internationale de la Démocratie
EAC	: East African Community
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FMI	: Fonds Monétaire International
HCR	: Hauts commissariat des Refugies
M23	: Mouvement du 23 Mars
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
VBG	: Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de novembre 2023 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du numéro 394 à 397. Ce rapport traite le contexte politique, sécuritaire, économique socio-culturel et juridique ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent rapport se clôture enfin par une conclusion et recommandation.

Ainsi, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 27 personnes tuées dont 12 cadavres retrouvés, 12 victimes de VBGs, 2 victimes de torture, 3 personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que 36 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 4 mineurs et 5 femmes tués, 1 femme et 1 mineure torturée ainsi qu'une femme arrêtée arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

Le Burundi a été marqué par un contexte politique caractérisé notamment par un plaidoyer pour l'ouverture de l'espace civique au Burundi, un contexte politique, droit de l'homme, sécuritaire, un contexte économique socio-culturel et juridique.

I.1.POLITIQUE

Au niveau politique, la période couverte par ce rapport a été marquée par les principaux faits ci-après :

- ❖ Les propos du Président de la République lors d'une réunion quadri-logique en commune Bugarama, province Muramvya dans laquelle ils voulaient évaluer la situation sociale et sécuritaire. Dans cette réunion, le Président a révélé qu'il est choqué de voir les institutions internationales comme la FMI et la Banque mondiale lui accusaient son gouvernement d'être le responsable des crimes économiques commises dans le pays. Le président a fait savoir aux participants que chaque année le Burundi perd plus d'un milliard de dollars américains.
- ❖ Lancement du flambeau de la paix, XVII^{ème} édition, en province Muyinga en date du 4 novembre 2023 par Evariste Ndayishimiye, Président de la République, accompagné par son épouse, du président du sénat, du premier ministre, le secrétaire général du parti CNDD-FDD, d'autres hauts dignitaires, l'équipe d'Intwararumuri et d'autres participants. Le thème : "Dans notre solidarité, Visons un Burundi Émergent en 2040" a été dédié à cet événement. Dans certaines provinces, lors du passage du flambeau, la participation aux activités communautaires était forcée.
- ❖ Dans un communiqué du porte-parole de l'armée Burundaise, Colonel Floribert Biyereke, du 9 novembre 2023 sur la situation des soldats burundais en RDC lit dans lequel il

accusait le M23 d'avoir bloqué le passage au convoi du contingent burundais de la Force Régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui acheminait ses ravitaillements en vivres dans certaines localités en date du 21 octobre 2023. Le M23 lui réplique en sortant un communiqué dans lequel il présentait les soldats Burundais en uniformes des FARDC, les Wazalendo, FDLR et FARDC capturés lors des affrontements. Dans son communiqué, la direction du M23 est revenue sur la coalition du Burundi avec le Kinshasa, des groupes comme Wazalendo et des FDLR dans la reprise des zones que le M23 avait cédées aux troupes Burundais de la communauté Est-Africaine dans le cadre des initiatives de l'EAC de résoudre la crise pacifiquement. En novembre 2022, des soldats Kenyans, Ougandais, Burundais et sud-africains ont été déployés en RDC dans le cadre des Forces régionale de la communauté de l'Afrique de l'Est avec seulement pour mandat d'occuper des places cédées par le M23 afin de faciliter des pourparlers entre les belligérants.

- ❖ Reprise des descentes sur terrain pendant la semaine par le secrétaire général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo en date du 6 novembre 2023, en commune Nyabihanga, province Mwaro. Dans cette descente, il a promis qu'il va couper les têtes des Burundais qui ne veulent pas adhérer au parti CNDD-FDD et a comparé les militants des partis de l'opposition aux mangoustes « Amabingira » qui se glissent dans un troupeau de moutons. Signalons qu'en date du 25 octobre 2023, cette autorité avait demandé aux dirigeants de son parti dans les provinces, municipalités et zones de ne pas encore organiser des activités impliquant plusieurs participants pendant les jours de travail.
- ❖ Lancement des cérémonies de la semaine dédiée aux héros de la lutte pour la paix et la démocratie par la présence du Président de la République, Evariste Ndayishimiye en date du 16 novembre 2023, à la permanence nationale du parti CNDD-FDD, quartier IV, zone Ngagara, Bujumbura Mairie. Ces cérémonies se sont clôturées en date du 18 novembre 2023 dans les cinq nouvelles provinces du pays.
- ❖ Déclaration du président du parti CNL Agathon Rwasa à la réunion illégale des dissidents dudit parti du 24 novembre 2023, dans laquelle, il accusait l'immixtion du ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique surtout en rapport avec la réunion tenue par dix membres du parti CNL qui se sont rebellés contre la direction dudit parti. Selon cette déclaration, la réunion a eu lieu en date du 19 novembre 2023 au bar restaurant Linux à Gitega alors que le ministère public avait suspendu toutes les activités du parti CNL sur tout le territoire par le biais d'une lettre du 2 juin 2023 No 530/5464/CAB/2023.
- ❖ Fin du mandat du président Evariste Ndayishimiye à la tête de l'EAC lors du sommet des chefs d'états de l'EAC tenu en date du 24 novembre 2023, en République Unie de la Tanzanie dans la ville d'Arusha. Parmi les chefs d'Etats présents, figurait la Tanzanienne Mme. Samia Suluhu Hassan, Mr. Salva Kiir du Soudan du Sud, qui prend la tête de l'organisation et succède au Burundais Mr. Evariste Ndayishimiye. La délégation

congolaise a défendu d'acter le départ des troupes de l'EAC de la RDC mais aucune planification de retrait de ces troupes n'a été adoptée par les chefs d'État alors que le mandat de la force arrive à son terme le 8 décembre 2023.

1.2.DROIT DE L'HOMME

Au cours du mois de novembre 2023, le HCR a exprimé le manque de moyens financiers pour le rapatriement volontaire des réfugiés burundais. Egalement l'initiative pour les droits humains au Burundi et Human Rights Watch ont adressé en date du 2 novembre 2023 un communiqué à l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme dans laquelle ils mettaient en cause le statut A de la CNIDH en se basant sur le manque d'indépendance, de crédibilité et d'efficience de ladite commission.

1.3. SECURITAIRE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 26 personnes tuées dont 12 cadavres retrouvés. Parmi ces victimes, 12 personnes ont été tuées par [des gens non identifiés](#), 7 personnes tuées suite [aux autres faits sécuritaires](#) (écoulement des terrains et pluies diluviennes) et 5 personnes tuées suite [aux règlements de compte](#) ainsi que 2 cas [d'infanticide](#). En outre, au cours de cette période, 4 personnes ont été blessées dans des circonstances diverses.

Le contexte sécuritaire a été également marqué des menaces contre les membres des partis politiques de l'opposition ou assimilés en l'occurrence ceux du CNL, des cas de vols dans les ménages et dans les champs.

1.4. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL

Au niveau du contexte économique, socio-culturel, durant le mois de novembre 2023, des décisions très importantes ont été prises surtout dans le secteur de l'agriculture et l'élevage. En date du 10 novembre 2023, Prosper Dodiko, Ministre de l'environnement, agriculture et de l'élevage a animé un point de presse sur la nouvelle stratégie d'augmentation de la production agricole au Burundi dans lequel il appelait les investisseurs privés. Selon le ministre, le ministère s'est engagé à aller à une autre étape décisive visant la transformation de l'agriculture par la privatisation de ce secteur. Dans son plan opérationnel, un appel au secteur privé est lancé aux 5 domaines d'intervention suivants: les zones de productions agricoles, les zones de production animales, les entreprises ou sociétés semencières, l'aménagement et irrigation ainsi que la mécanisation agricole.

D'autres faits marquant le contexte socio-économique comme la perturbation des activités économiques et scolaires suites aux descentes du secrétaire général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo dans les différentes provinces, l'exploitation économiques des élèves par leur éducateurs et l'emprisonnement des commerçants pour les empêcher d'exercer le commerce dans leurs quartiers respectifs.

I.5.DE LA JUSTICE

Le contexte de la justice a été marqué par le procès de l'ancien premier ministre, Alain Guillaume Bunyoni et ses coaccusés à la prison centrale de Gitega. L'audience a été tenue en double, le public d'une part et le huis clos d'autre part. Devant la Cour suprême en itinérance dans les enceintes de la prison centrale de Gitega, le ministère public a chargé l'ex-premier ministre d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, le complot en vue de changer l'ordre constitutionnel, d'outrage au chef de l'Etat et les institutions ainsi que d'atteinte à l'économie nationale. Ainsi, au cours de cette période, des procès de fraudes suites à la fraude et au détournement, des cas de viols, des cas de manque de véhicule pour le transport des prisonniers et le transfert de l'ancien Directeur Général de la BRB à la prison de Mpimba ont été aussi rapportés.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 1 personne tuée par [son éducateur](#).

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 12 personnes victimes [des violences basées sur le genre](#).

II.2.2. TORTURE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 2 personnes [torturées](#) dont 1 mineure et 1 femme. Les présumés auteurs de ces cas sont des policiers et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas chacun.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES

Au cours du mois de novembre 2023, la Ligue Iteka a répertorié au moins 3 personnes [enlevées et/ou portés disparues](#) et les présumés auteurs sont des agents du SNR.

II.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 36 personnes [arrêtées arbitrairement](#) dont une femme. Les présumés auteurs sont des policiers.

III. DROITS CATEGORIELS

III.1.DROITS DE L'ENFANT

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 4 [mineurs tués](#) et 1 [mineur torturé](#) ainsi que [des trafics des enfants](#) vers la Tanzanie pour des travaux champêtres.

III.2. DROITS DE LA FEMME

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 5 [femmes tuées](#), 1 [femme torturée](#) et 1 [femme arrêtée arbitrairement](#).

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce rapport relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce rapport répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka revient sur les grands faits qui ont marqué les contextes politique, droit de l'homme, économique socio-culturel et juridique.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées ;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.